



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT
Tél : 04 71 08 51 11
Mail : mairie@saintvincent43

ARRETE MUNICIPAL N°38

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de l'association des amis de Larcenac dans le cadre de l'organisation d'un concours de pétanque,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation à Larcenac.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le samedi 22 juin à partir de 10 h place du Four Banal à Larcenac.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'association.

Article 3 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 18 juin 2024

Le Maire,
Jean-Benoît Girodet

